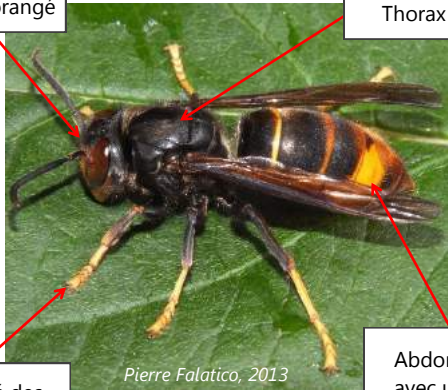


Bien reconnaître le frelon asiatique

Le frelon asiatique *Vespa velutina nigrithorax*

Tête noire et visage orangé

Thorax noir



Pierre Falatico, 2013

Extrémité des pattes jaune

Abdomen noir avec une large bande orangée

Nid ovale, entrée unique sur le coté :



Pierre Falatico, 2013

Trou d'entrée

Taille de l'individu	Activité	Situation des nids
Env. 3 cm	Diurne	En hauteur des arbres Plus rarement proches des habitations

Le frelon européen *Vespa crabro* - Un risque de confusion

Thorax noir et roux

Tête rousse et visage jaune

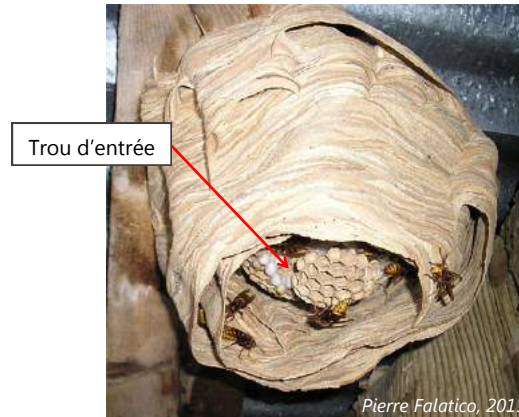


Pierre Falatico, 2013

Abdomen jaune avec des dessins noirs

Pattes rousses

Nid en cheminée, entrée large sur le dessous :



Pierre Falatico, 2013

Trou d'entrée

Taille de l'individu	Activité	Situation des nids
Env. 3 cm	Nocturne / Diurne	Lieux abrités : grange, stock de bois, grenier, souche, arbre creux...

Autres risques de confusion

Abeille charpentière *Xylocopa violacea*

Taille : 2,5 cm à 3 cm



Pierre Falatico, 2010

Guêpe des buissons *Dolichovespula media*

Taille : 1,8 cm à 2,2 cm



Fritz Geller-Grimm, 2007

Guêpe européenne *Vespula germanica*

Taille : 1,8 cm à 2,2 cm



Soebe, 2005

Bien le signaler

Contexte

Originaire de Chine, le frelon asiatique a été détecté pour la première fois en France dans le Sud Ouest en 2004. Depuis, il a presque colonisé la totalité du territoire.

En région Grand-Est, les premiers cas ont été signalés en 2015 en Lorraine, en Champagne-Ardenne et en 2016 en Alsace.

Classé **Espèce Exotique Envahissante** par l'Union européen, le frelon asiatique colonise le territoire et dégrade la qualité de notre environnement. L'Etat délègue la gestion de cet organisme nuisible aux OVS*.

Le frelon asiatique a des impacts à 3 niveaux :

❖ Apiculture

Prédation des abeilles domestiques et du couvain
Diminution de la production de miel

❖ Biodiversité

Perturbation des équilibres naturels
Prédation accrue des insectes pollinisateurs

❖ Santé publique

Risque de piqûres
Perturbation des lieux publics
Perturbation des activités de plein air

Plus d'information sur www.fredon-lorraine.com

*Les Groupements de défense sanitaire (GDS) régionaux avec des sections apicoles (GDSA) et les Fédérations régionales de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) ont été reconnus Organismes à vocation sanitaire (OVS), respectivement, dans les domaines animal et végétal, par arrêté du 31 mars 2014. Les OVS sont les structures opérationnelles chargées d'intervenir avec l'Etat dans la surveillance, la prévention et la lutte contre les dangers sanitaires auxquels sont exposés les animaux et les végétaux.

Vous repérez un frelon asiatique. Que faire ?

- 1) **Prendre une photo du nid ou de l'individu (sans se mettre en danger)**
- 2) **Contactez le référent de votre département par mail ou par téléphone :**

Meurthe et Moselle :

Mail : frelonasiatique54@gmail.com
Tel : 06 74 39 32 95 / 06 72 40 07 48

Meuse :

Mail : frelonasiatique55@gmail.com
Tel : 06 64 27 97 93 / 06 62 25 00 41

Moselle :

Mail : frelonasiatique57@gmail.com
Tel : 06 85 81 46 90

Vosges :

Mail : frelonasiatique88@gmail.com
Tel : 06 14 86 70 80 / 06 30 97 66 14

Plaquette créée par :



GDSA
Section apicole OVS animal Lorraine



LE FRELON ASIATIQUE

**Un insecte à surveiller
qui nous concerne tous**



- Bien le reconnaître
- Bien le signaler

Pour une lutte efficace